



**AVIS**  
**APPEL À CANDIDATURE**  
**Pour bénéficiaire du Programme d'Excellence**  
**des filières « Tapis » et « Poterie & Céramique »**  
**Au titre de l'année 2025**

Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, à travers la Maison de l'Artisan et en partenariat avec des acteurs de référence aux niveaux national et international, lance la 2<sup>ème</sup> édition du **Programme d'Excellence des filières « Tapis » et « Poterie & Céramique »** qui vise à renforcer la performance opérationnelle des acteurs et à créer des locomotives de croissance avec une offre de **services variée**.

A cet effet, la Maison de l'Artisan lance le présent Appel à Candidature pour la sélection des unités de production des filières « Tapis » et « Poterie & Céramique » qui auront accès **gratuitement** aux services prévus au titre de l'année 2025.

Le dossier de candidature au Programme d'Excellence doit contenir les pièces suivantes :

- Justificatif d'inscription ou de préinscription au Registre National de l'Artisanat (RNA) ;
- Attestation de régularité vis-à-vis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) datant de moins d'une année ;
- Pour les coopératives, fournir une copie du registre local des coopératives et du procès-verbal (PV) de la dernière Assemblée Générale (2024) ;
- Formulaire de participation au programme d'excellence renseigné, signé et cacheté (à télécharger à partir de [www.mda.gov.ma/fr/](http://www.mda.gov.ma/fr/) ou à retirer auprès des Directions Régionales ou Provinciales de l'Artisanat).

N.B :

- **Pour les entreprises** : les attestations de la CNSS et RNA doivent être établies au nom de l'entreprise ;
- **Pour les coopératives** : Dans le cas où les attestations CNSS et RNA ne sont pas au nom de la coopérative, le candidat doit fournir lesdites attestations en son nom et **un justificatif de son appartenance à la coopérative signé et cacheté par le président de ladite coopérative**.

**Les demandes de candidature doivent être déposées au plus tard le 30 mars 2025** au niveau des **Directions Régionales ou Provinciales de l'Artisanat** dont relève l'unité ou au niveau de la **Maison de l'Artisan à Rabat** ou **scannés et envoyés par voie électronique à l'adresse suivante** : [f.lachhab@mda.gov.ma](mailto:f.lachhab@mda.gov.ma)

Les conditions et les modalités de participation au présent Appel à Candidature ainsi que les services offerts sont présentés au niveau du **Règlement de Participation** à télécharger à partir du lien suivant : <https://mda.gov.ma/fr/>

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Maison de l'Artisan au numéro : [0537686008](tel:0537686008) ou par mail à l'adresse suivante : [f.lachhab@mda.gov.ma](mailto:f.lachhab@mda.gov.ma)